TG 13 mai 1992

Révision du P.O.S. de St-Julien

L'Aire ménacée

La bataille pour la défense du ruisseau l'Aire et de ses berges est à nouveau engagée.

Trois associations de défense de l'environnement se sont mobilisées à Saint-Julien depuis quelques jours afin «d'empêcher le massacre», disent leurs responsables. Le but est d'alerter leurs adhérents pour qu'ils viennent exprimer leur point de vue sur la défense du ruisseau l'Aire lors de la réunion publique organisée par la municipalité demain jeudi à 20 h 30 à la Salle des Burgondes.

Le projet de réalisation d'un boulevard péricentrique menace en effet de transformer les paisibles et bucoliques bords de l'Aire en zone à forte circulation automobile.

L'objectif de la municipalité consiste à réaliser un contournement de la ville par le nord à partir du carrefour des Cyclades (proche de Perly) pour rejoindre le hameau de Thairy (vers *Intermarché*). Cette nouvelle voie longerait la frontière non loin du poste de Certoux, puis l'Aire sur sa rive gauche avant de la traverser par un pont oblique pour la côtoyer ensuite sur sa rive droite. Hier matin, des écriteaux dénoçant cette atteinte au site sont apparus sur le parcours envisagé du péricentrique et aussi dans le quartier du Crêt Millet où prévu un élargissement en rue d'un chemin jusqu'alors fréquenté seulement par les promeneurs.

Les opposants, pour la plupart des riverains de la voie en projet, disent le souci qui est le leur de préserver la tranquillité qu'ils connaissaient jusqu'alors dans leur quartier. Ils mettent surtout en avant la nécessité de préserver cette «importante zone de détente et de loisirs chère à de très nombreux Saint-Juliennois».

Ils souhaitent «voir abandonner définitivement sur le P.O.S. le tracé, qu'ils jugent insensé, du péricentrique le long de l'Aire». Ils souhaitent aussi que l'on revalorise ces lieux par la réalisation rapide d'un chemin piétonnier qui était prévu le long de l'Aire. Ce chemin prolongerait celui se trouvant sur le territoire suisse.

Enfin, ils rappellent l'avis défavorable émis par le commissaire enquêteur lors de la procédure précédant la décision d'implantation du lycée sur le domaine David, à proximité de ce tracé de péricentrique. Cet enquêteur avait effectivement demandé à la municipalité de revoir les projets d'accès de ce lycée «en supprimant la route du bord de l'Aire dite péricentrique».

Aujourd'hui l'accès à ce futur lycée a été revu, d'où l'inutilité, pour les opposants, de réaliser ce péricentrique. D'autant plus, soulignent-ils, que la déviation autoroutière de Bardonnex et un projet de sortie de l'autoroute à Viry, réclamé par le maire de cette commune, ne justifient plus l'argument de créer une autre liaison (notamment pour les travailleurs frontaliers) entre la Suisse et la région de Valleiry et du Vuache.

Michel CAUSSE

SIG SERVICES INDUSTRIELS DE GENEVE